

Commune de Sauveterre

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du **mardi 1 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le premier février à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame POUILLON Anne-Marie, Maire.

Convocation du 24 janvier 2022.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mr BELVEZE Jean-Marc, Mr CAT Jean-Claude, Mr COENEN Charles, Mr DESPRATS Laurent, Mme FUTTERSACK Christine, Mme GRIMAL Sonia, Mr GRIMAL Vincent, Mme POUILLON Anne-Marie, Mme VERDIE Christelle.

Absents excusés : Mme BELVEZE Carole, Mr BROCARD Mathieu

Présents : 9

Excusée : 2

Procuration : 0

Madame le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mr COENEN Charles

Procès-verbal du 14 décembre 2021 adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

1. et 2. Acquisition d'un terrain en vue de sécuriser la sortie du cimetière de Sauveterre et de la salle des associations – Autorisation de signer l'acte authentique

Lors du précédent conseil, il avait été décidé d'engager la procédure d'acquisition à l'amiable des terrains de M. DESSEAUX Luc et de M. ZANON Bernard. Deux promesses de ventes ont depuis été signées et le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Mme le Maire de signer les actes d'achats définitifs devant notaires.

3. et 4. Mandatement d'un géomètre expert en vue de la réalisation du bornage des terrains

Suite aux signatures des promesses de ventes pour l'achat de terrains de M. DESSEAUX Luc et de M. ZANON Bernard, le conseil municipal, à l'unanimité, choisit la société SOGEXFO géomètres-experts associés pour la réalisation du bornage des terrains.

5. Acquisition des parcelles pour régularisation foncière des voies existantes lieu-dit « Chemin de Guitar » - Autorisation de signer l'acte définitif

Afin d'assurer la régularisation foncière des voies existantes du lieu-dit « Chemin de

Guitar », l'entreprise SOGEXFO géomètres-experts associés, a rendu son procès-verbal de délimitation.

Madame le Maire propose donc l'achat des parcelles et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, en approuve l'achat et charge Mme le Maire de signer les actes d'achats définitifs devant notaire.

6. Régularisation foncière de la voie existante lieu-dit « Chemin de Bertrand » - Engagement de la procédure

Madame le maire propose la régularisation foncière des voies existantes du lieu-dit « Chemin de Bertrand », a l'issue des opérations de terrain et de publicité foncière, une procédure d'achat pourra être envisagée auprès du propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'engager la régularisation foncière et choisit l'entreprise SOGEXFO géomètres-experts associés pour le bornage du terrain.

7. Augmentation temps de travail de la nouvelle secrétaire de mairie

8. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits supplémentaires afin de régulariser les dernières factures d'investissement de l'exercice 2021.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1. Remerciement à M. COENEN Charles pour la réalisation du bulletin municipal qu'il a relooké et qui a été très apprécié des habitants de SAUVETERRE.

Il a également créé des cartes de vœux pour permettre Mme le Maire d'envoyer les vœux tous nos partenaires publics et autres.

2. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain de M. MIRAIL va être proposé à la vente et soumet l'idée que la commune pourrait s'en porter acquéreur.

3. Concernant l'école et la possibilité de passer à la semaine de 4 jours, a l'issue du débat, le Conseil Municipal de SAUVETERRE, donne un avis défavorable.

4. La navette n° 01517 transportant les enfants entre TRÉJOULS- SAUVETERRE serait supprimée et de ce fait les enfants seraient pris en charge par la navette n°01519 ce qui entraînerait un allongement du temps de transport et passerait de 20 mn à 40 mn.

5. Le maintien de l'école de SAUVETERRE est toujours incertain et Madame le Maire soumet l'idée de mise en place d'une garderie/soutien scolaire /aide aux devoirs pour la valoriser. Proposition d'une enquête auprès des parents des deux communes en RPI, pour évaluer les besoins éventuels.

Madame FUTTERSACK Christine va réfléchir sur un questionnaire et cibler quelques propositions à soumettre aux parents.

6. M. GRIMAL Vincent dit qu'il faudrait revoir l'éclairage du parking derrière le cimetière afin qu'il soit mieux sécurisé. Il se propose pour installer un éclairage à leds avec détecteur de présence.

Il informe également qu'il faudra augmenter la puissance du compteur de la salle associative.

7. L'association Santé en Quercy Blanc située à CASTELNAU-MONTRATIER, créée pour pallier au manque de personnel soignant sollicite la mairie pour une subvention exceptionnelle à l'installation du matériel informatique. Cette demande de subvention sera soumise au vote du budget 2022. Le Conseil Municipal a donné un accord de principe.

8. D'ici la fin de la semaine prochaine, de nouveaux contenants seront installés au cimetière de SAUVETERRE pour remplacer les conteneurs disgracieux et assurer le tri des végétaux.

9. Madame FUTTERSACK Christine remplacera Madame le Maire à la réunion du conseil d'école qui se tiendra jeudi prochain.

10. M. BELVEZE Jean-Marc demande où en est la pause du portail du cimetière ainsi que de la rambarde sur la partie non sécurisée des marches côté local associatif ?

Mme GRIMAL Sonia propose d'installer des barrières ou des chaînes en attendant que les travaux soient exécutés. Il faut relancer l'entreprise.

11. M. BELVEZE Jean-Marc informe que le technicien voirie de l'intercommunalité viendra à SAUVETERRE le lundi 7 février.

12. L'adressage est en cours de réfection finale.

13. L'installation de la fibre prévue pour le second semestre 2022.

14. M. BELVEZE Jean-Marc demande que soit suivi les implantations nouvelles de poteaux télécom lors du déploiement de la fibre sur la commune.

Madame le Maire remercie le Conseil Municipal de sa présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.